



Strasbourg, le 12.4.2016
COM(2016) 222 final

ANNEX 3

ANNEXE

du

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL
EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Deuxième rapport sur la relocalisation et la réinstallation

Annexe 3: État des lieux en matière de réinstallation au 11 avril 2016, par référence aux conclusions du Conseil du 20 juillet 2015 et au mécanisme dit «1 pour 1» avec la Turquie (applicable depuis le 4 avril 2016)

État membre/État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015 et du mécanisme dit «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Autriche	1 900	1 395 ¹	Liban: 779; Jordanie: 442; Turquie: 173; Iraq: 1
Belgique	1 100	212	Liban: 204; Jordanie: 4; Turquie: 4
Bulgarie	50	0	
Croatie	150	0	
Chypre	69	0	
République tchèque	400	52	Liban: 32; Jordanie: 20
Danemark	1 000	481	Liban, Ouganda
Estonie	20	0	
Finlande	293 ²	74 ³	Liban; Turquie: 11 en vertu du mécanisme «1 pour 1» (programme national)
France	2 375 ⁴	72 ⁵	Jordanie, Liban
Allemagne	1 600	37	Turquie: 37 en vertu du mécanisme dit «1 pour 1»
Grèce	354	0	
Hongrie	0	0	
Islande	50	48	<i>Liban</i>
Irlande	520	258	Liban
Italie	1 989	96 ⁶	Liban
Lettonie	50	0	
Liechtenstein	20	20	<i>Turquie</i>
Lituanie	70	0	
Luxembourg	30	0	
Malte	14	0	
Pays-Bas	1 000	332	Liban: 216; Jordanie: 2; Turquie: 36 (dont 31 en vertu du mécanisme dit «1 pour 1»); Maroc: 1; Éthiopie: 8; Kenya: 69

¹ Ce nombre inclut tous les cas de regroupement familial et de réinstallation relevant du programme autrichien d'admission humanitaire.

² Ce nombre représente une partie du contingent national de la Finlande pour 2016, qui est de 750 personnes à réinstaller.

³ Le total de 74 personnes n'inclut pas la réinstallation de 11 Syriens réinstallés depuis la Turquie en vertu du mécanisme dit «1 pour 1», qui a été effectuée dans le cadre du programme national finlandais.

⁴ Ce nombre s'ajoute au contingent national de la France et aux engagements qu'elle a pris précédemment.

⁵ La France a déjà sélectionné 477 personnes en provenance de la Jordanie et du Liban en vue de leur réinstallation, et 72 personnes ont été transférées à ce jour.

⁶ 181 Syriens supplémentaires devraient arriver en provenance du Liban au mois d'avril.

<i>Norvège</i>	3 500	323 ⁷	<i>Jordanie, Liban, Turquie</i>
Pologne	900	0	
Portugal	191	0 ⁸	
Roumanie	80	0	
Slovaquie	100 ⁹	0	
Slovénie	20	0	
Espagne	1 449	0	
État membre/État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées au 8 avril dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Suède	491	0 ¹⁰	
<i>Suisse</i>	519	413	<i>Liban: 349 Syrie (ressortissants iraquiens et palestiniens): 64</i>
Royaume-Uni	2 200	1 864 ¹¹	Jordanie, Liban, Turquie, Égypte, Iraq et autres pays, en fonction des besoins humanitaires.
TOTAL	22 504	5 677 (79 personnes au total ont été réinstallées depuis la Turquie en vertu du mécanisme dit «1 pour 1», dont 68 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015)	

⁷ La Norvège a déjà accepté 1 500 personnes en vue de leur réinstallation, mais certaines d'entre elles n'ont pas encore été transférées.

⁸ Le Portugal a déjà accepté 12 personnes en provenance de la Turquie en vue de leur réinstallation, mais elles n'ont pas encore été transférées.

⁹ Ce nombre s'ajoute aux 149 Assyriens en provenance d'Iraq réinstallés dans le cadre d'un programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

¹⁰ En 2015, la Suède a réinstallé 1 900 personnes dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

¹¹ En vertu des programmes de réinstallation nationaux du Royaume-Uni en place en 2015.